



PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des collectivités
et de l'environnement

Bureau de l'urbanisme
et de l'aménagement

Affaire suivie par Carine CEDELLE
Tél. 05-55-44-18-76

Mél : carine.cedelle@haute-vienne.gouv.fr

Limoges, le 27 JAN. 2014

Extrait de décision de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Lors de sa réunion du 23 janvier 2014, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a décidé d'accorder l'autorisation conjointement, à la SA BRICOMAN représentée par son directeur général M. Christophe PERRIN et à la SA IMMOBILIERE BRICOMAN France représentée par son directeur général M. Michel MAFUCCI (les sièges sociaux sont situés 1 rue Nicolas Appert 59260 LEZENNES), de procéder à l'extension de 2 139 m² de la surface de vente d'un magasin non alimentaire de 5 762 m² avec changement d'enseigne, Bricoman en lieu et place de l'ancienne jardinerie Delbard exploité 16 rue Jacques Goddet à Limoges, portant ainsi sa surface de vente totale à 7 901 m².

Le texte de cette décision sera affiché pendant un mois à la mairie de Limoges.

Pour le Préfet,

POUR LE PRÉFET,
LE DIRECTEUR DÉLÉGUÉ,


Gérard JOUBERT